



Lazeraud  
81470 MONTGEY

06 51 02 75 90  
[sasuanym@gmail.com](mailto:sasuanym@gmail.com)

# PERSONNEL ÉLECTRICIEN BASSE TENSION : B1/B1V

## DURÉE

Initiale : 3 jours  
Recyclage : 1,5 jour  
*Ces durées peuvent varier en fonction d'une analyse de risque préalable*

## PUBLIC

Toute personne effectuant sous l'ordre d'un chargé de travaux sur des installations Basse Tension et hors tension des opérations de câblage d'installation, câblage d'armoire électrique, travaux de réfection d'installation.

## PRÉ-REQUIS

Avoir, dans le domaine de tension considéré sur les ouvrages ou les installations électriques, des compétences en électricité résultant d'une formation ou d'une pratique professionnelle.

## EFFECTIF MAXIMUM

8 participants.

## MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Apprentissage théorique et pratique.

## MAINTIEN DES COMPÉTENCES

3 ans maximum (cf. INRS).

## VALIDATION DES ACQUIS

QCM, attestation de formation, titre d'habilitation pré-rempli.

## MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE

Ordinateur, rétroprojecteur, présentation Powerpoint, armoire électrique, livret de formation, matériels électriques.

## RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES

Article R4544-9 du Code du Travail,  
NF C 18-510.

## OBJECTIF PÉDAGOGIQUE

**Connaître les dangers de l'électricité, les distances et les zones d'environnement. Savoir se protéger et protéger les autres. Connaître les fonctions et les limites d'opérations d'ordre électrique pour chaque habilitation (B1, B1V)**

## CONTENU

### 1. Tronc commun 2 (Selon NF C 18-510)

- ⇒ Cadre réglementaire et responsabilités ;
  - ⇒ Énoncer les effets du courant électrique sur le corps humain (mécanisme d'électrisation, d'électrocution et de brûlure, etc.) ;
  - ⇒ Donner les noms et les limites des différents domaines de tension ;
  - ⇒ Citer les zones d'environnement et donner leurs limites ;
  - ⇒ Décrire le principe d'une habilitation, donner la définition des symboles d'habilitation,
  - ⇒ Préciser les rôles de chacun, donner les principes généraux de prévention à appliquer au cours d'une opération électrique ;
  - ⇒ Décrire les séquences de la mise en sécurité d'un circuit (consignation, mise hors de tension, mise hors de portée) et préciser le déroulement des opérations de vérification d'absence de tension (VAT) ;
  - ⇒ Citer les équipements de protection collective et leur fonction (barrière, écran, banderole, etc.) ;
  - ⇒ Énoncer les risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages utilisés dans l'environnement ;
  - ⇒ Décrire la conduite à tenir en cas d'accident corporel, en cas d'incendie dans un environnement électrique.
  - ⇒ **Module Exécutant et chargé de travaux hors tension en basse tension (B1V) Spécificités & Évaluation**
  - ⇒ Citer les différents travaux hors tension avec ou sans environnement électrique ;
  - ⇒ Préciser le rôle du chargé de consignation et du chargé d'exploitation ;
  - ⇒ Pour les exécutants : respecter les instructions données par le chargé de travaux, rendre compte de son activité ;
  - ⇒ Pour les chargés de travaux : identifier le chargé d'exploitation électrique et échanger les informations nécessaires, respecter les instructions données par le chargé d'exploitation électrique ou le chargé de consignation, rendre compte de son activité.
- .../suite

### **DURÉE**

3 jours (21 heures).

Recyclage : 1,5 jour.

*Ces durées peuvent varier en fonction d'une analyse de risque préalable*

### **PUBLIC**

Toute personne effectuant sous l'ordre d'un chargé de travaux sur des installations Basse Tension et hors tension des opérations de câblage d'installation, câblage d'armoire électrique, travaux de réfection d'installation.

### **PRÉ-REQUIS**

Avoir, dans le domaine de tension considéré sur les ouvrages ou les installations électriques, des compétences en électricité résultant d'une formation ou d'une pratique professionnelle.

### **EFFECTIF MAXIMUM**

8 participants.

### **MÉTHODES PÉDAGOGIQUES**

Apprentissage théorique et pratique.

### **MAINTIEN DES COMPÉTENCES**

3 ans maximum (cf. INRS).

### **VALIDATION DES ACQUIS**

QCM, attestation de formation, titre d'habilitation pré-rempli.

### **MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE**

Ordinateur, rétroprojecteur, présentation Powerpoint, armoire électrique, livret de formation, matériels électriques.

### **RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES**

Article R4544-9 du Code du Travail, NF C 18-510.

### **OBJECTIF PÉDAGOGIQUE**

**Connaître les dangers de l'électricité, les distances et les zones d'environnement. Savoir se protéger et protéger les autres. Connaître les fonctions et les limites d'opérations d'ordre électrique pour chaque habilitation (B1, B1V).**

### **CONTENU (SUITE)**

- ⇒ Identifier les différents niveaux d'habilitation et leurs limites susceptibles d'être rencontrées dans le cadre des travaux hors tension avec ou sans présence de pièces nues sous tension (symboles, rôles de chacun, etc.) ;
- ⇒ Énoncer les prescriptions d'exécution des travaux :
  - Organiser, délimiter et signaler la zone de travail, (pour B2 et B2(V), éliminer un risque de présence de tension dans la zone de voisinage renforcé BT - Zone 4 - (mise en place de nappe isolante, etc.), respecter la zone de travail.
- ⇒ Énoncer les fonctions des matériels électriques BT et TBT ;
- ⇒ Nommer les documents applicables dans le cadre des travaux hors tension (attestation de consignation, avis de fin de travail), ainsi que les autres documents associés (autorisation de travail, instruction de sécurité, etc.) :
  - Rédiger les documents applicables dans le cadre des travaux (pour les chargés de travaux), vérifier et compléter l'attestation de 1ère étape de consignation.
- ⇒ Énoncer les risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages utilisés spécifiques aux travaux :
  - Identifier, vérifier et utiliser le matériel et l'outillage approprié,
  - Identifier les ouvrages ou les installations et les zones d'environnement objet des travaux (domaine de tension, zone d'environnement, locaux réservés, etc.).
- ⇒ Lister les mesures de prévention à observer lors d'une intervention BT :
  - Respecter et faire respecter les règles et instructions de sécurité, effectuer des travaux hors tension avec ou sans la présence de pièces nues sous tension,
  - Effectuer la deuxième étape de consignation, analyser les risques pour une situation donnée et correspondante à l'habilitation visée.
  -
- ⇒ Pratique et mise en situation